

Réunion du : 10 mars 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 22

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

1 – FOOT A 11

1.1 - Demandes de modification de rencontres.

➤ Championnat U18.

Match N° 50903.1 CS Corbigny 1 contre US Cosne 2 du 12 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 10h30.

Demande acceptée.

Match N° 50896.1 US La Charité 1 contre E-Snid/St Benin 2 du 5 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 30 avril à 17h00.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 D1.

Match N° 50817.1 E- AFGP 58/Marzy/RC Nevers Challuy-Sermoise 2 contre CS Corbigny 1 du 12 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 18h00.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 D2.

Match N° 50825.1 US La Charité 1 contre US St Pierre 1 du 26 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 7 mai.

Demande acceptée.

1.2 - Amende.

➤ Championnat U15 D2.

Match n° 50828.1 US St Pierre 1 contre US Cosne 2 du 05 mars.

Rencontre déplacée et jouée sans l'accord de la commission, amende **30 € euros aux deux clubs.**

2 – COUPE DEPARTEMENTALE.

2.1 - Forfaits.

➤ Coupe U18.

Match N° 50936 CS Corbigny 1 contre FC Nevers Banlay 1 du 5 mars 2022.
Forfait non déclaré de l'équipe du FC Nevers Banlay, **amende 25 €uros.**

Match N° 51056 SNID 1 contre ASA Vauzelles 1 du 19 mars 2022.
Forfait déclaré de l'équipe du SNID.

En raison du calendrier LBFC et sans report possible, après concertation, la commission n'appliquera pas d'amende à ce retrait de l'équipe du SNID.

- L'équipe de l'ASA Vauzelles 1 est donc directement qualifiée pour la ½ finale du 23 avril.

2.2 - Rencontre repositionnée.

- Coupe U18.

Match N° 51057 FC Nevers 1 contre AFGP 58.F 1 du 19 mars 2022.

En raison du calendrier LBFC, la commission repositionne cette rencontre au mercredi 23 mars à 15h00.

3 – FOOT A 8

3.1 - Demandes de modification de rencontres.

3.2 - Forfait.

➤ Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51011.1, US La Charité Fém. 2 / AS Clamecy 1 du 5 mars.
La commission prend connaissance de la décision plus que tardive (le vendredi 21h15) du club de La Charité à proposer l'éventuel report de la rencontre. Sans en avertir le secrétariat du District et sans donner de nouvelles au club adverse jusqu'à ce mardi 8 mars ! La commission déclare forfait l'équipe de l'US La Charité Fém 2. Match perdu par pénalité 3-0.

Amende 40 €uros.

3 – FOOTBALL D'ANIMATION

3.1 –Challenge U11.

Le match US Coulanges contre AS St Père non joué le 19 février aura lieu le 26 mars à 14h30 à Coulanges.
Le vainqueur de cette rencontre se déplacera à l'E-CS Chatillon/US Moulins le 23 avril 2022.

3.2 –Plateaux U11 le 12 mars 2022.

Site d'accueil : Cosne à 10h30

Matches à réaliser : ASL St Père contre RC Nevers Challuy Sermoise – US Cosne contre ~~FC Nevers Banlay~~ **absent excusé.**

Site d'accueil : Marzy

Matches à réaliser : JS Marzy contre AFGP 58.F - US Coulanges contre SNID.

Site d'accueil : Chatillon

Matches à réaliser : E-US Moulins/CS Chatillon contre FC Château Arleuf – SNID 2 contre CS Corbigny.

Site d'accueil : Pougues

Matches à réaliser : AFGP 58.F 2 contre FC Nevers – UF La Machine contre ASA Vauzelles.

Site d'accueil : Nevers

Matches à réaliser : AFGP 58.F 3 contre US Coulanges 2 – E-US St Pierre/SLA contre FC Nevers 2.

Site d'accueil : Guérigny

Matches à réaliser : AS St Benin contre V. Prémery – RC Nevers Challuy Sermoise 2 contre AS Guérigny Urzy.

Site d'accueil : ESN 58

Formule plateau : AS Charrin – ESN 58 – SNID 3.

Site d'accueil : Clamecy à 10h30

Matches à réaliser : US Cosne 2 contre AS Varzy – ~~FC Château Arleuf 2~~ **absent excusé** contre AS Clamecy.

Site d'accueil : La Charité

Matches à réaliser : US La Charité 1 contre JS Marzy 2 – JS Marzy 3 contre US La Charité 2.

3.3 - Plateaux U9 le 12 mars 2022.

Site d'accueil

US Cercy
FC Château Chinon
AS Charrin
US Moulins
V. Prémery
ASA Vauzelles

Clubs visiteurs

ALSC Montigny – SNID – ESN 58 – US St Pierre – AS St Benin.
US Coulanges – AS Clamecy – CS Corbigny – CS Chatillon – US Moulins.
RC Nevers Challuy Sermoise – SLA – AFGP 58.F – CS Chantenay.
FC Chaulgnes – FC Nevers – JS Marzy.
US La Charité – AS Varzy – AS St Eloi – US Cosne – AS Guérigny Urzy.
AS St Père – E-FC Alligny St Amand – FC Nevers Banlay – AS Pouilly.

3.4 - Plateaux U7 le 12 mars 2022.

Site d'accueil

UF La Machine
CS Corbigny
US Coulanges (R. Dufour)
AS St Père
Pouilly.
RC Nevers Challuy Sermoise

Clubs visiteurs

SNID - AS St Benin - ESN 58.
FC Château Arleuf – CS Chatillon – AS Clamecy – US Lormes – AS Varzy.
AFGP 58.F – ASA Vauzelles.
E-FC Alligny St Amand – US Cosne – ~~AS Guérigny Urzy~~ **absent excusé** – AS
JS Marzy – V. Prémery – US St Pierre – SLA – US La Charité - ALSC Montigny.

4 – COURRIEL.

De M. Micael MORAIS du club de l'US La Charité concernant ses contraintes à disputer sa rencontre de Coupe U15 contre CS Corbigny décalée ce mercredi 9 mars.

Le club ayant été informé tardivement de l'importance à participer à une action scolaire définie par une convention avec le collège de la Charité ce même mercredi. Pris note.

La commission attend le repositionnement (forcément un mercredi) de cette rencontre par l'accord officiel des deux clubs.

5 – INFOS CLUBS

La commission déplore de plus en plus le manque de respect de la procédure de changement d'une rencontre, les accords entre éducateurs sans en avertir le secrétariat et bien d'autres comportements qui mettent en difficulté l'organisation de nos calendriers. Il est nécessaire que chacun prenne conscience de son rôle et soit le maximum dans l'anticipation de sa mission et ce pour le bon déroulement de nos championnats.

A prendre en compte également que le fait d'annuler une rencontre au dernier moment met en péril la certification de nos jeunes arbitres puisqu'ils ne peuvent répondre à un minimum requis de rencontres arbitrées.

- **Festival U13 – ½ finales du 19 mars.**

La commission précise que toutes les rencontres devront être jouées au plus tard le mercredi 23 mars.

Rappel :

- **Demande de modification d'une rencontre ou modification d'horaire.**

Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 120 de l'annuaire du District de La Nièvre de Football.

Allègement /Tolérance (Foot à 11 et à 8) :

Une rencontre non jouée à la date initialement prévue (ou repositionnée) pourra être jouée dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un courriel d'information des deux clubs soit adressé au secrétariat du District au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu.

Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et une amende sera infligée aux deux clubs.

Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 20 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent saisir une demande de report via « FootClubs ».

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.